

Vingt-huitième session du Comité de l'agriculture

Point 4.3: Programme de travail pluriannuel du Comité de l'agriculture

Le rapport intérimaire sur le Programme de travail pluriannuel pour 2020-2023 et le projet de Programme de travail pluriannuel pour 2022-2025 du Comité de l'agriculture sont présentés au Comité de l'agriculture, à sa vingt-huitième session, pour examen et approbation. Le Programme de travail pluriannuel actuel tient compte des indications du Comité et il devrait constituer une base solide pour guider les travaux de celui-ci durant la période 2020-2023. Le présent document est conçu comme un plan à horizon mobile qui contient une description des méthodes de travail du Comité et reprend la présentation mise au point par le Comité en 2012.

Depuis 2012, les cinq premiers programmes de travail pluriannuels du Comité ont constitué une étape importante en vue de l'amélioration de l'efficacité et de la transparence du Comité, car ils ont orienté les activités du Comité et de son secrétariat ces dix dernières années. Dans ce cadre, le secrétariat a présenté à intervalles réguliers des rapports intérimaires au Bureau du Comité, au Comité, au Conseil et à la Conférence.

Pendant la période intersessions, le Bureau, avec l'aide du secrétariat, a organisé 14 réunions, y compris des consultations informelles auxquelles ont participé les Membres et les divisions et bureaux techniques de la FAO concernés, afin d'assurer le suivi des recommandations et des mesures adoptées par le Comité de l'agriculture à sa vingt-septième session, de donner des indications à ce sujet et de préparer l'ordre du jour de la vingt-huitième session du Comité. D'autres consultations ont été menées afin de renforcer la collaboration et la coordination entre les comités techniques de la FAO.

La création du Sous-Comité de l'élevage au sein du Comité de l'agriculture a permis de renforcer les activités et la coordination sur les questions relatives à l'élevage et de contribuer ainsi aux sessions et aux débats du Comité de l'agriculture.

L'élaboration du projet de Programme de travail pluriannuel pour la période 2020-2023 était fondée sur les orientations communiquées par les organes directeurs concernés et le Bureau. Il est prévu que le Comité de l'agriculture continue de jouer un rôle moteur en ce qui concerne la fourniture d'avis sur des questions essentielles. Parmi les questions en suspens et questions stratégiques exigeant un suivi sur la durée dans le cadre des futures sessions figure celle de la nécessité de progresser plus rapidement et d'intensifier les efforts consentis pour atteindre les objectifs de développement durable (ODD), en particulier l'ODD 1 et l'ODD 2. Le suivi de ces questions sera éclairé par les faits nouveaux et les tendances au niveau régional qui seront examinés lors des conférences régionales, ainsi que par les priorités définies dans le Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO, le Plan à moyen terme (PMT) et le Programme de travail et budget (PTB), et ses domaines prioritaires du Programme, qui relèvent du mandat du Comité de l'agriculture. Dans ce contexte, le Comité devra prendre en compte les répercussions de la pandémie de covid-19 et d'autres menaces sur la sécurité alimentaire et la nutrition, la production agricole et les systèmes agroalimentaires, notamment les conflits, les chocs et les crises.

Compte tenu de son caractère évolutif, le Programme de travail pluriannuel doit être considéré comme un document en évolution constante et peut donc faire l'objet d'améliorations et d'ajustements à tout moment, sur la base des consultations des membres du Bureau pendant la période intersessions.

Le Comité est invité à:

- *examiner* le présent rapport intérimaire sur le Programme de travail pluriannuel du Comité de l'agriculture pour 2020-2023, compte tenu de ses objectifs généraux et de son mandat;
- *approuver* le projet de Programme de travail pluriannuel pour 2022-2025, tel qu'il figure dans l'annexe au présent document.

M^{me} Ariella Glinni, Secrétaire du Comité de l'agriculture